

Domaine Santé

Filière Soins infirmiers

Transition écologique dans les soins : module à option

1. Caractéristiques du module

Code : S.SI.371.3902.F.24 Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master
 Année académique : 2025-2026 Année d'études : ☐ 1^{ère} ☐ 2^{ème} ☒ 3^{ème} Crédits ECTS : 3

Type : ☐ Module obligatoire ☒ Module à option obligatoire ☐ Module facultatif
☐ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al. 1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle : ☐ Module sur 1 semestre ☐ Module sur 2 semestres
☒ Semestre d'automne ☐ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : ☒ Français ☐ Allemand ☐ Anglais

Répartition des heures selon la planification de cours

2. Pré-requis

☐ Avoir validé le/les modules : ☐ Avoir suivi le/les modules : ☐ Pas de prérequis ☒ Autres : 9h TPE en amont

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :
 Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*.
https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf
 Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).
 Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Apprentissages critiques

Axe 3

Rôle de collaborateur-trice

- Accompagner une équipe médico-soignante à une évolution de pratique dans le cadre de la transition écologique

Rôle de communicateur-trice

- Communiquer de manière adaptée et professionnelle avec le partenaire de terrain (équipe de soins HUG et référent-e Transition Ecologique dans les Soins TES-HUG)

Axe 4

Rôle de leader

- Évaluer une pratique de soins et des normes de qualité de soins sur la base de connaissances scientifiques

Axe 5

Rôle de professionnel-e

- Développer une réflexion sur une utilisation des ressources raisonnable dans les soins

Rôle d'apprenant-e formateur-trice

- Rechercher, analyser et transférer des données probantes dans la pratique professionnelle de l'équipe de soins HUG

Compétences visées

Le pronom "elles" utilisé tout au long de ce document désigne les personnes ayant terminé leurs études dans une des filières bachelor.

Rôle de communicateur-trice

- **B3** : Elles garantissent une documentation complète et systématique de la démarche de soins en assurant la sécurité des patients/clients et la continuité des soins, tout en respectant les dispositions légales sur la transmission des informations écrites
- **B4** : Elles communiquent (oralement et par écrit) de manière adaptée et professionnelle, avec les patients/clients et l'ensemble des intervenants et spécialistes concernés.

Rôle de collaborateur-trice :

- **C1** : Elles s'engagent et co-construisent, dans le cadre de projets de soins interdisciplinaires et interprofessionnels, à promouvoir et dispenser des soins infirmiers de qualité. Elles veillent au respect des principes éthiques infirmiers et au respect des autres professions de la santé.
- **C4** : Elles mobilisent leurs compétences professionnelles au service de la mise en œuvre du projet de soins en collaboration avec les différents acteurs du système de santé et les patients/clients

Rôle de leader

- **D2** : Elles participent à l'évaluation systématique des prestations de soins et des normes de qualité des soins, sur la base des connaissances scientifiques actuelles, et elles identifient les besoins en termes d'innovations et d'améliorations.

Rôle d'apprenant et de formateur-trice

- **F2** : Elles identifient, dans la pratique des soins, les problématiques qui peuvent être abordées dans le cadre de projets de recherche et de développement. Elles partagent, avec l'équipe, leurs connaissances spécifiques des résultats de recherche.
- **F3** : Elles améliorent constamment leur pratique professionnelle par une pratique réflexive et utilisent le savoir expérientiel des patients et des collègues comme opportunité d'apprentissage.

Rôle de professionnel-le

- **G2** : Elles représentent leur profession avec compétence et s'impliquent pour son développement et sa reconnaissance. Elles s'engagent pour des soins de qualité dans le système socio-sanitaire. Elles exercent leur profession de manière autonome, compétente et responsable
- **G3** : Elles contribuent à la qualité de vie des individus et de la société et s'engagent pour une utilisation raisonnable des ressources humaines, financières et écologiques
- **G4** : Elles adoptent une attitude responsable pour leur propre santé et celle de leurs collègues en utilisant des mesures de promotion et de prévention.

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus**Axe 3 : Collaboration et coordination des soins intra et interprofessionnelles**

1 ECTS = 25H c'est-à-dire 9H Présentiel – 8H TPE – 8H TPI

- Problématiques écologiques dans les soins
- Conceptualisation d'un projet de transition écologique
- Planification d'une action de transition écologique dans les soins

Axe 4 : Leadership, promotion de la qualité des soins et de la sécurité des patient.es

1 ECTS = 25H c'est-à-dire 9H Présentiel – 8H TPE – 8H TPI

- Ecotoxicité
- Nutrition et durabilité
- Santé et environnement

Axe 5 : Développement professionnel

1 ECTS = 25H c'est-à-dire 9H Présentiel – 8H TPE – 8H TPI

- Travail en groupe de réflexion sur la transition écologique dans les soins
- Contexte HUG transition écologique
- Impact des soins

Formes d'enseignement et d'apprentissage

Les modalités d'enseignement sont les suivantes : Présentiel en grand groupe, Travail Personnel Encadré (TPE) ainsi que Travail Personnel Individuel (TPI).

L'utilisation d'outils d'intelligence artificielle (IA) est autorisée dans le cadre de ce module, à condition qu'elle soutienne activement l'apprentissage et le développement des compétences. Toutefois, le recours à l'IA n'est en aucun cas requis ou indispensable pour atteindre les objectifs d'apprentissage du module.

Exigence de fréquentation

La présence aux cours est obligatoire. Toute absence doit être annoncée. L'étudiant-e est tenu-e de rattraper le contenu du cours sous sa propre responsabilité.

En cas d'absence justifiée à l'examen oral du module, l'étudiant-e devra attester de sa participation active au travail de groupe durant la semaine du module. Un document écrit pourra être exigé à cet effet. Si cette participation ne peut être justifiée, l'étudiant-e devra présenter son travail individuellement lors de la semaine 6 du calendrier académique, devant la responsable du module et un ou plusieurs membres de l'équipe pédagogique.

5. Modalités d'évaluation et de validation

Initial

L'évaluation du module repose sur :

- A.** Un examen oral en groupe évalué par l'équipe enseignante du module et apprécié par le partenaire de terrain (HUG) - 80%
- B.** Une évaluation continue et individuelle portant sur la participation aux enseignements.

La validation de cette partie octroie 20% des points

Période : Semaine 2

La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes locales obtenues aux points (A) et (B) ci-dessus. Les exigences de fréquentation doivent être satisfaites.

L'utilisation d'outils d'intelligence artificielle (IA) est autorisée dans le cadre de la préparation de votre examen oral, à condition qu'elle soutienne l'apprentissage et le développement des compétences. Toutefois, le recours à l'IA n'est en aucun cas requis ou indispensable.

Remédiation

☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module

☐ Pas de remédiation

- **Modalités** : Si l'examen oral est insuffisant, un complément écrit portant sur les lacunes sera demandé. Si la présence et la participation aux enseignements est insuffisante : un complément écrit portant sur les lacunes sera demandé
- **Période** : Ce complément écrit est à remettre avant la fin de la semaine 6 du calendrier académique

Répétition

Selon l'article 37, alinéa 1 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Les exigences et les conditions de réussites font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et par la ou le responsable de module voire par la ou le responsable de filière. »

La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notations de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce dernier cas, l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière et l'exmatriculation.

Selon l'article 37, alinéa 3 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Sur demande écrite dûment motivée de l'étudiant-e, déposée au secrétariat de filière au minimum dans les 30 jours qui précèdent la date de la répétition prévue, un report du délai de répétition du module peut être accordé par la ou le responsable de filière. Un report ne peut être demandé qu'une seule fois pour un module répété. »

6. Bibliographie principale

Lopez-Medina, I. M., Álvarez-Nieto, C., Grose, J., Elsbernd, A., Huss, N., Huynen, M., & Richardson, J. (2019). Competencies on environmental health and pedagogical approaches in the nursing curriculum : A systematic review of the literature. *Nurse Education in Practice*, 37, 1-8. <https://doi.org/10.1016/j.nepr.2019.04.004>

Sherman, J. D., Thiel, C., MacNeill, A., Eckelman, M. J., Dubrow, R., Hopf, H., Lagasse, R., Bialowitz, J., Costello, A., Forbes, M., Stancliffe, R., Anastas, P., Anderko, L., Baratz, M., Barna, S., Bhatnagar, U., Burnham, J., Cai, Y., Cassels-Brown, A., ... Bilec, M. M. (2020). The Green Print : Advancement of Environmental Sustainability in Healthcare. *Resources, Conservation and Recycling*, 161, 104882. <https://doi.org/10.1016/j.resconrec.2020.104882>

Stamps, D. C., Waller, M. G., Foley, S. M., Gales, J., Alley, R., Lovetro, C., Opet, K., Glessner, T., & Faggiano, S. (2020). Chief Nursing Officer Council Partners With Sustainability Department to Develop a Model of Success for Reducing the Organization's Carbon Footprint. *Nurse Leader*, 18(6), 586-591. <https://doi.org/10.1016/j.mnl.2020.01.006>

7. Responsable(s) de module

Responsable : Emma Pulh-Leavy

Equipe pédagogique : Pr Gaël Brulé
Benoît Pierroz
Isabelle Da Ernestho

Descriptif validé le 25 Septembre 2025 par

Walter Zecca
Co-responsable de filière